

ÉLECTIONS AUX C. A. P. A. CERTIFIÉS - A.E. - CH.E.

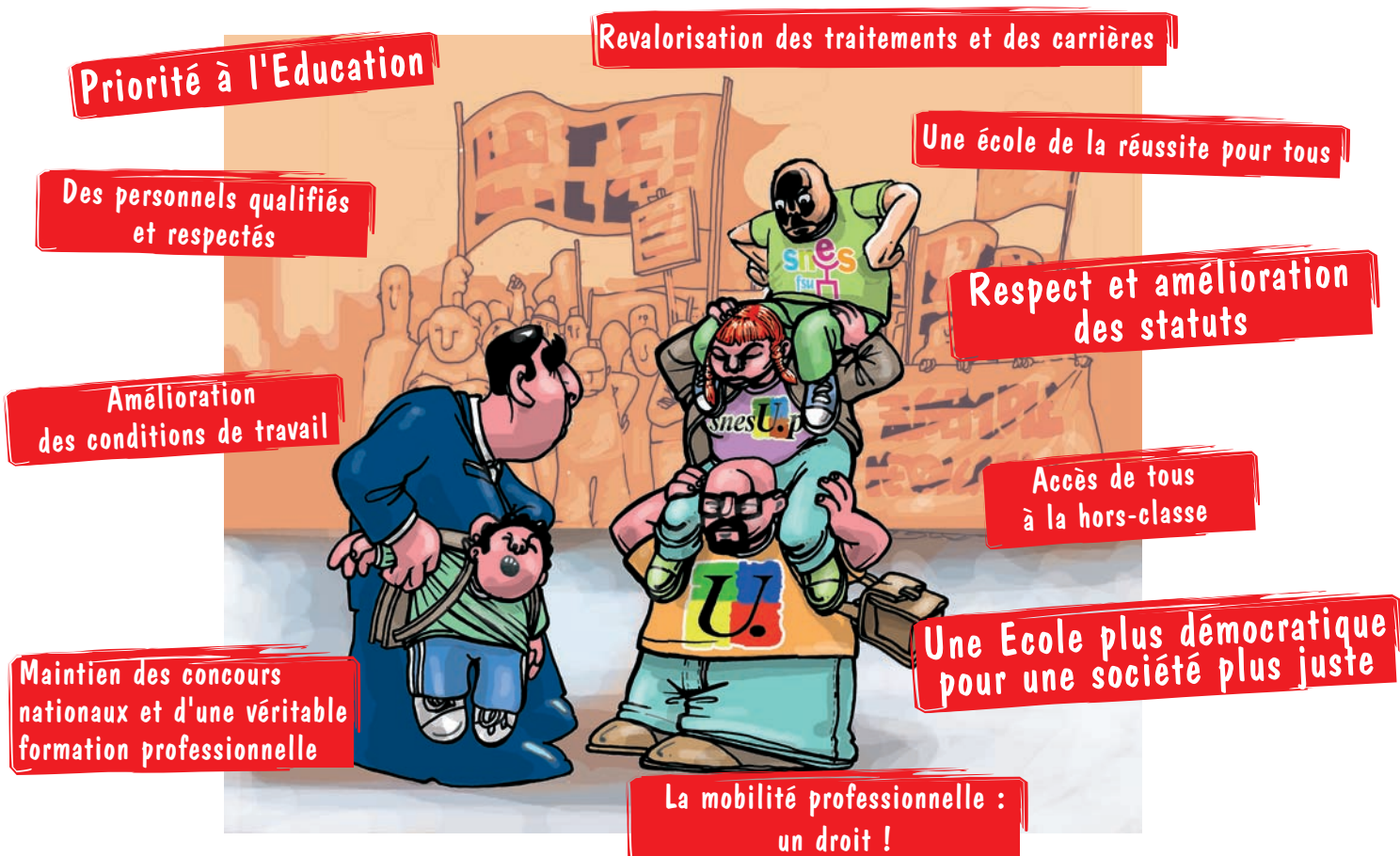


Tous ensemble pour se faire entendre

Outil de défense des personnels et de la profession, le paritarisme garantit l'égalité de traitement de tous face à l'administration. Pour nos syndicats, sa pérennité et son amélioration sont indissociables des combats que nous menons pour le développement du service public d'éducation laïque et gratuit. Ensemble, nous nous opposons au projet éducatif réactionnaire du gouvernement basé sur la ségrégation et l'exclusion, comme nous refusons le démantèlement de la Fonction publique, la casse des statuts et les choix budgétaires qui sacrifient les salaires et les emplois.

Ensemble, nous portons l'exigence de personnels qualifiés et reconnus pour donner un nouvel élan à la démocratisation de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur.

Les syndicats de la FSU présentent à vos suffrages des candidats conscients des enjeux et déterminés à faire vivre une conception exigeante de l'Ecole et du métier. Forts de leur expérience professionnelle et d'élus, ils seront les représentants de tous les personnels.



En votant pour nos candidats, vous renforcez le poids d'un syndicalisme revendicatif, d'action et de proposition qui compte dans les débats publics, qui pèse sur les décisions ; vous renforcez la première fédération de la Fonction publique d'Etat, de l'éducation, de la recherche et de la culture, la FSU.



ÉLECTIONS AUX C.A.P.A.

AVEC LA F.S.U. la force d'une fédération unitaire

Vous avez fait de la FSU la première fédération de l'Education nationale et de la Fonction publique d'Etat. Avec ses syndicats nationaux, elle est au cœur des métiers, au plus près des préoccupations des personnels. Elle joue un rôle majeur dans leur mobilisation (lois Fillon, CPE, projets Robien ...), comme au sein du mouvement social pour défendre les services publics, la protection sociale et les libertés.

**Le mardi 2 décembre,
votez et faites voter pour les listes des syndicats de la F.S.U.**

CERTIFIÉS

Nous, candidat-e-s du SNES et du SNESUP, nous revendiquons la reconnaissance et le respect de notre qualification, la revalorisation de nos métiers pour les ancrer solidement parmi les statuts les plus élevés de la Fonction publique. Dans cette logique, il est inacceptable qu'un certifié débute à 1,24 SMIC. Il faut d'urgence :

Rendre la carrière plus attractive

- La grille indiciaire doit être reconstruite avec pour objectif l'intégration de l'actuel indice terminal de la hors classe (783) dans une carrière parcourue en onze échelons, au rythme le plus favorable pour tous (20 ans).
- Le corps des agrégés revalorisé doit devenir la référence en terme de recrutement, de rémunération et de temps de travail pour tous. Le recrutement par concours au niveau du master doit contribuer à construire cette perspective pour tous les certifiés.
- Il est temps de résorber les inégalités et injustices des plans d'intégration (décrets de 89 et 93), d'améliorer la prise en compte des services de non titulaires pour le reclassement de tous les précaires titularisés.
- Les qualifications disciplinaires, les garanties statutaires doivent être respectées, pour les titulaires de postes fixes comme pour les titulaires de zones de remplacement.
- Pour en finir avec les mutations à l'aveugle et la gestion décentralisée des certifiés, il est indispensable de rétablir un mouvement national, soucieux de la prise en compte de la situation et des aspirations de chacun.

- Une carrière plus attractive passe aussi par l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement, favorisant le travail en équipe, prenant en compte les situations diversifiées d'exercice. Le temps et la charge de travail doivent être réduits, les effectifs de nos classes baissés, le nombre de classes pour chacun limité. Nous revendiquons le maintien d'une définition hebdomadaire de nos services et la diminution de nos maxima de service : 15h pour les enseignants, 27h en documentation, avec minoration dans les établissements difficiles, 12h maximum dans l'enseignement supérieur avec plafond annuel de 250 heures (universités, IUT, IUFM, Grandes Ecoles).

L'élargissement de nos perspectives de mobilité professionnelle par :

- la création des agrégations dans toutes les disciplines et spécialités
- l'élargissement de l'accès au corps des agrégés par l'augmentation du nombre de postes aux concours internes, avec la possibilité d'obtenir un congé formation après 3 demandes, et par liste d'aptitude selon un barème transparent
- le développement des décharges pour recherche et l'accès facilité aux carrières d'enseignants-chercheurs après qualification, en particulier pour les collègues exerçant dans le supérieur
- une évaluation rénovée et repensée dans le respect de la liberté pédagogique, déconnectée de l'avancement.

Face à des politiques d'individualisation et d'affaiblissement des repères collectifs, le SNES et le SNESup agissent pour combattre les choix de régression, avancer leurs propositions et assurer, tout particulièrement avec leurs élus dans les CAP, la défense individuelle et collective des collègues sur la base de critères transparents et communs à tous. Telle est l'ambition de nos syndicats !



Qui élisez-vous le 2 décembre ?

Des « commissaires paritaires », vos délégué-e-s dans les commissions administratives paritaires académiques (CAPA). Des collègues qui, comme vous, exercent leur métier et sont engagé-e-s dans une activité militante soucieuse d'allier défense individuelle et collective et défense du service public. Des élu-e-s qui vous défendent sur la base de principes clairs, fondés sur la solidarité et la justice.

Durant 3 ans, les « élu-e-s du personnel » siègeront dans les CAPA, pour suivre les opérations de gestion (notation, promotions, congés, affectations) et les procédures disciplinaires.

Vos élu-e-s SNES et SNESUP ont une conception exigeante de leur rôle : informer et conseiller les personnels, faire respecter les règles et peser pour que l'administration ne fasse pas prévaloir ses seuls intérêts. Les commissaires paritaires font donc un minutieux travail de vérification puis d'intervention fondé sur les éléments fournis par les collègues.

Ce travail est effectué avec rigueur, car il en va aussi de l'intérêt du service public, qui perdrait beaucoup à laisser rogner les acquis des personnels. Quand nous défendons des cas individuels, nous faisons ainsi respecter l'ensemble de la profession.

Le résultat des élections professionnelles détermine aussi la composition des instances départementales et académiques où sont débattues les questions de carte scolaire, de création ou de suppression de postes, de formation continue ...

Aux élections de 2005, nous avons obtenu grâce à vos suffrages, 29 des 48 sièges de l'académie.

Au moment où ce gouvernement attaque violemment l'école publique et ses personnels, voter pour les syndicats de la FSU, c'est se donner les moyens de défendre efficacement notre conception de l'éducation.

C'est de votre vote que vos élu-e-s tiennent leur force et leur efficacité.

Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote. Pour voter, utiliser le bulletin avec la liste des candidats sans rature ni ajout ni photocopie !